

ODR MARTELANGE

Réunion de CLDR du 29.06.23

Compte-rendu



Budget participatif 2023

| Séance d'information publique |

Présences

Commission Locale de Développement Rural

9/22 présents dont 6 citoyens et 3 élus - voir annexe

Habitants

2 présents – voir annexe

Commune de Martelange

Lorraine GEORGES (Directrice Générale)

Fondation Rurale de Wallonie

Clémentine DESCAMPS et Gervaise ROPARS (Agents de développement)

À l'ordre du jour

1. Information sur le budget participatif 2023
2. Questions/Réponses
3. Divers

1- Information sur le budget participatif 2023

La FRW rappelle les objectifs et les modalités du processus (voir [diaporama](#)).

Rappel des objectifs

- › Renforcement de la participation citoyenne
- › Amélioration du cadre de vie de la commune dans l'intérêt général et de manière durable
- › Mise en œuvre des actions contributives aux objectifs définis dans le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de la commune

Le budget participatif 2023 de Martelange utilise le modèle de la circulaire du développement rural. Il est basé sur un budget de 10.000€ apporté par la RW et de 10.000€ apporté par la Commune, soit un budget total de 20.000€

Le règlement comporte les éléments suivants :

- › Porteur de projet : une personne morale ou un collectif de 5 citoyens
- › 1 seul projet par porteur pour un maximum de 50% du budget total (soit 10.000€).
- › Le projet doit répondre aux objectifs du PCDR
- › Comité de sélection est constitué par la CLDR et des membres de l'administration communale au besoin. Il utilisera la grille d'évaluation (critères de recevabilité) de la circulaire du développement rural. Les membres de la CLDR introduisant un dossier ne peuvent pas siéger
- › Si le budget est dépassé, un vote citoyen sera organisé. Le poids des votes sera le suivant : Vote citoyen : 50% + sélection CLDR : 50%.
- › Le projet peut être réalisé par la Commune ou le porteur de projet (si personne morale)

Le formulaire de candidature demande les éléments suivants :

Porteur de projet :

- › Si asbl : PV et statuts + signature
- › Si groupe de fait : liste de min 5 personnes + signatures de chacun

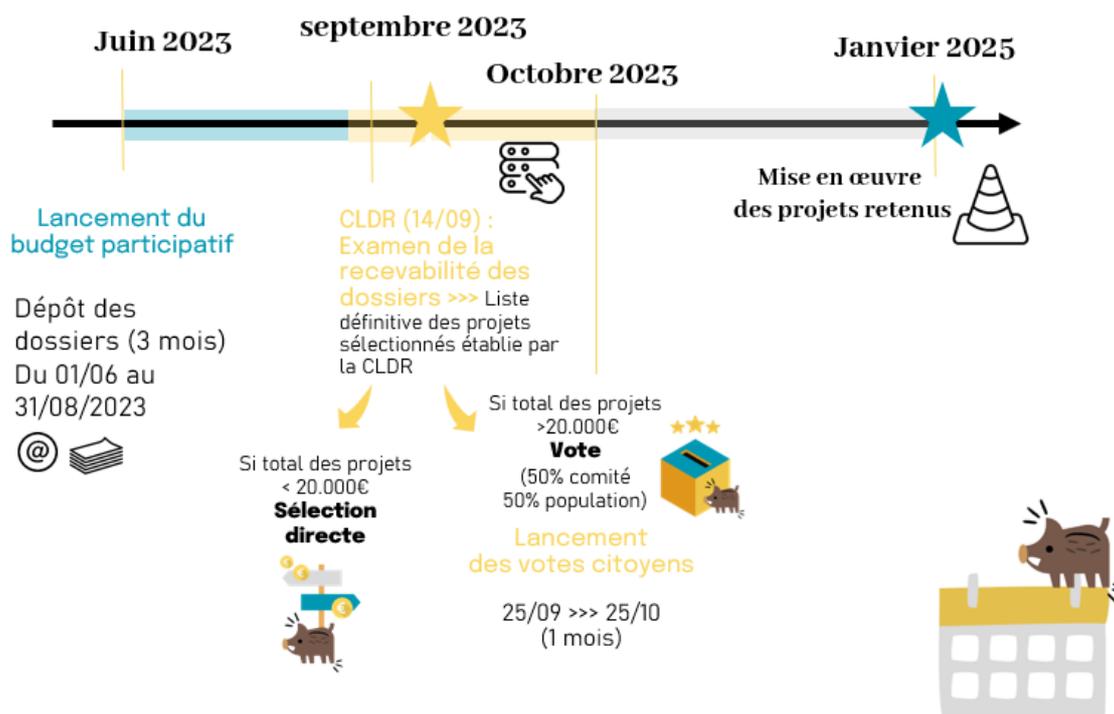
Projet :

- › Titre du projet (à ne pas oublier)
- › Description et objectifs du projet de manière succincte (12 lignes)
- › Expliquer comment le projet répond aux objectifs du PCDR (voir le règlement)
- › Expliquer les effets d'intérêt général attendus du projet pour la population
- › Description du projet
 - Localisation => domaine public !
 - Description des coûts => éligibilité ! faisabilité technique, juridique...
 - Tableau d'estimation + coût total => être réaliste et suffisamment détaillé
 - Expliquer les mesures permettant la durabilité du projet
 - Qui réalisera le projet ? Commune ou Porteur de projet => les projets dont le porteur est un groupement de fait seront réalisés par la Commune.
- › Remarques complémentaires

Le planning :

- › 1^{er} juin lancement de l'appel à projets (01/06 au 31/08/2023) : Dépôt soit de **manière électronique** à l'adresse mail loraine.georges@martelange.be, soit déposés en **format papier** à l'Administration communale.
- › 29 juin 2023 : Réunion ouverte au public de la CLDR d'information et brainstorming
- › 14 septembre 2023 : CLDR dans son rôle de comité de sélection pour l'analyse de recevabilité
 - Si le budget des projets proposés est inférieur à 20.000€ => Annonce des résultats fin septembre
 - Si le budget des projets proposés est supérieur à 20.000€ => Votes sur la plateforme numérique de la FRW du 25/09 au 25/10. Annonce des résultats : fin octobre

Calendrier



Le type de projet éligibles et les critères de recevabilité :

- › Des petits projets citoyens mobilisateurs
 - › Favorisant une dynamique collective et l'intérêt général
 - › Réalisable facilement et à court terme (1 an)
 - › Durable dans le temps (durée, écologique)

! L'objectif des budgets participatifs soutenus par la région wallonne dans le cadre des opérations de développement rural n'est pas « l'équipement d'associations ou le financement d'activité déjà existantes », mais bien la mise en place de « petits projets citoyens et mobilisateurs visant l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de vie des habitants, la cohésion sociale, l'intergénérationnel et le mieux-vivre ensemble au sein d'une rue, d'un quartier ou d'un village. »

- › Critères de recevabilité (en lien avec la grille d'évaluation) :
 - › Sur le territoire de Martelange.
 - › Avec un intérêt collectif et un caractère durable.
 - › Sur domaine public (une parcelle communale, un terrain sur lequel la Commune dispose d'un droit).
 - › Avec un budget détaillé réaliste.
 - › Techniquement, juridiquement et économiquement réalisables – et faciles d'entretien.
 - › Avec un impact positif et qui favorise la mobilisation citoyenne.
 - › Correspondant à au moins un objectif du PCDR.

DEFI 1 : "PARIONS QU'EN 2024, MARTEANGE OFFRIRA A SES CITOYENS ENCORE PLUS DE SERVICES ET UN MEILLEUR BIEN ETRE"

Objectif A : "Valoriser les richesses de chaque habitant afin de redécouvrir ce qu'est la solidarité"

Objectif B : "Donner la priorité au bien-être et à la santé"

Objectif C : "Soutenir le monde associatif et culturel par des initiatives locales"

DEFI 2 : "PARIONS QU'EN 2024, MARTEANGE SERA RECONNUE POUR SA CONVIVIALITE ET SON CADRE DE VIE HARMONIEUX"

Objectif D : "Garantir un cadre de vie de qualité pour les générations futures"

Objectif E : "Contribuer au développement durable et dynamique du territoire"

Objectif F : "Assurer et promouvoir la sécurité et la mobilité de tous les usagers"

DEFI 3 : "PARIONS QU'EN 2024, MARTEANGE AURA DEVELOPPE UNE ECONOMIE DE PROXIMITE AUTOUR DE SES RESSOURCES LOCALES ET DE SON TOURISME"

Objectif G : "Se donner les moyens d'aider les demandeurs d'emploi tout en soutenant et développant l'économie locale"

Objectif H : "S'inscrire dans le concept du « slow tourism » de la Haute Sûre et du massif forestier de la Forêt d'Anlier"

Objectif I : "Créer des partenariats transcommunaux et transfrontaliers"



*Petit projet
citoyen
mobilisateur*

- › Type de dépenses éligibles :
 - › Dépenses d'investissement touchant le cadre de vie
 - › Dépenses matérielles permettant la concrétisation d'un évènement/d'une action à portée communale
 - › Non éligibles : dépenses de fonctionnement
- › Exemples issus de budgets participatifs d'autres communes en 2022
 - › Installation de skate park, modules street workout
 - › Réalisation d'une fresque
 - › Installation de boîte à lire, à graine
 - › Aménagement d'un petit espace public, piste pétanque, bancs, tables de pique-nique
 - › Plaques de sentiers,
 - › Dépliant pour un sentier patrimoine
 - › Achat de vélo à assistance électrique
 - › ...

L'ensemble des informations, documents sont accessibles sur le site web de la commune : www.martelange.be/ma-commune/citoyennet/budget-participatif-2023/budget-participatif-2023

2- Questions/Réponses

Les participants posent des questions et les agents de la FRW essaient de les éclairer au mieux.

À savoir qu'il n'existe pas une liste « des projets et dépenses éligibles » actuellement. Chaque dossier sera analysé par le comité de sélection mi-septembre, qui à ce moment de leur recevabilité ou non au regard des différents critères.

- Est-ce qu'une imprimante 3D correspond aux critères ?
Selon le règlement, le matériel tel que celui-ci est éligible s'il est intégré dans un événement ou une activité qui concourt à la mobilisation citoyenne, la dynamique collective et l'intérêt général et les objectifs du PCDR. Attention, les fournitures ne sont pas éligibles.
- Où note-t-on le titre du projet dans le formulaire ?
Le formulaire n'est pas très clair mais il est important de mettre un titre au projet.
- Les délais ne sont-ils pas courts, surtout s'il y a des appels d'offre à réaliser ?
Le délai de réalisation est de plus de 1 an à partir du choix des projets (1er janvier 2025). La commune aura ensuite quelques mois pour transmettre les factures et les documents à l'administration.
- C'est dommage que les dépenses éligibles ne concernent pas les équipements très utiles pour les associations (tonnelles, tables, chaises...) qui par leurs activités spécifiques contribuent aussi à la dynamique des villages. Ce type d'appel est surtout adapté pour les comités de quartier ou de village et moins pour les asbl....
- Est-ce que la rénovation (peintures...) d'un grenier d'une salle de village pour en faire un accueil pour les jeunes peut être éligible ?
A priori, oui. Ce sont des dépenses d'investissement et qui contribuent à une dynamique collective et d'intérêt général. Cela devra être bien expliqué dans le dossier.
- Quid de bancs ? Quel niveau de durabilité est demandé ? Les bancs fixes, sur territoire communal, sont éligibles (dépenses d'investissement).
Développer une action, un événement autour de ce parcours « bancs » serait pertinent pour s'assurer d'une dynamique collective et citoyenne. Il n'y a pas de niveau de durabilité exigé mais le projet doit être durable dans le temps.
- Quid de l'équipement en fontaine de certaines plaines de jeu ?
A priori ce sont des dépenses d'investissement sur propriétés communales qui sont donc éligibles. A voir avec la commune la faisabilité. Il serait aussi pertinent d'organiser autour de cet équipement quelque chose favorisant la dynamique collective et citoyenne.

3- Divers

Il n'y a pas de divers.

La réunion est clôturée et le Bourgmestre propose un verre de l'amitié.



Pour la Fondation Rurale de Wallonie
Clémentine DESCAMPS | Gervaise ROPARS
Agents de développement

ANNEXE

Liste de présence 29/06/2023

Participants (11/22)

	NOM	PRÉNOM	VILLAGE	
Mme	BELS	Antoinette	Martelange	Habitante
M.	BLEES	Roland	Radelange	CLDR
Mme	FELLER	Cindy	Radelange	CLDR
M.	KENLER	Thierry	Martelange	CLDR
Mme	MEISCH	Marie-Louise	Martelange	Habitante
M.	REMY	Michel	Martelange	CLDR
Mme	REMY	Julie	Radelange	CLDR
M.	SCHAEK	Jean-Louis	Martelange	CLDR
M.	TRIQUOIT	Mathieu	Martelange	CLDR
Mme	WATY	Annick	Radelange	CLDR
M.	WATY	Daniel	Martelange	CLDR

Excusés (3/22)

	NOM	PRÉNOM	VILLAGE	
M.	ENGLEBERT	Sébastien	Grumelange	CLDR
M.	JACOB	Claude	Martelange	CLDR
M.	SAUSSU	Arnaud	Martelange	CLDR
M.	SCHAECK	Jean-Louis	Martelange	CLDR

Invités (3)

	NOM	PRÉNOM	ORGANISME
Mme	DESCAMPS	Clémentine	FRW
Mme	GEORGES	Lorraine	Commune
Mme	ROPARS	Gervaise	FRW

EN ATTENDANT LE DÉBUT DE RÉUNION...



Fondation Rurale de Wallonie -
Equipe Semois-Ardenne

Retrouvez-nous sur



SÉANCE D'INFORMATION

29 juin 2023

1^{ER} Budget participatif MARTELANGE





Accueil

Commune de Martelange

Daniel WATY
Bourgmestre

Séance d'information BP

29 juin 2023

Ordre du jour

1 Informations 

2 Echanges 

3 Accompagnement spécifique



Tour de présentation

- Votre nom ?
- Votre village ?
- Votre idée ?
- Vos attentes | besoins ?

HELLO!



Information

Fondation Rurale de Wallonie

Gervaise Ropars | Clémentine Descamps

Agents de développement

Contexte

Définition

Un budget participatif = un dispositif qui inclut les citoyens et les associations dans l'allocation d'une partie du budget communal (décision communale).

→ Sous la forme d'un appel à projets.

Objectifs

- > **Renforcement de la participation** citoyenne
- > Amélioration du **cadre de vie** de la commune dans l'intérêt général et de manière durable ;
- > Mise en œuvre des actions contributives aux objectifs définis dans le Programme Communal de Développement Rural (**PCDR**) de la commune.

Politique Régionale Développement Rural

- > Subside de 10 000 € + 10 000 € de part communale
- > Tous les 2 ans
- > Règles spécifiques à suivre



Pour qui ?



Tout citoyen résidant sur la commune de Martelange.

- Soit par un **collectif de minimum 5 citoyens** (comités de quartiers, associations de fait, ...) domiciliés à des adresses différentes ; le porteur de projet sera majeur - pour les mineurs, il sera fait mention du responsable légal.
- Soit par une **association** citoyenne dotée de la personnalité juridique (asbl).

Timing



L'appel à projets est ouvert du **1^{er} juin au 31 août 2023**.

Dépôt



- Soit de **manière électronique** à l'adresse mail loraine.georges@martelange.be
- Soit déposés en **format papier** à l'Administration communale.

Pour quels projets ?

- Projets **matériels**
- Plafond maximal de **10.000€ par projet**.
- Réalisés par les **associations et/ou la Commune**

« Des petits projets visant l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de vie des habitants, la cohésion sociale, l'intergénérationnel et le mieux-vivre ensemble au sein d'une rue, d'un quartier ou d'un village. »



Pour quels projets ?



Dans l'intérêt général favorisant une dynamique collective



Réalisable Facilement, à court terme



Petit projet citoyen mobilisateur



Dépenses d'investissement touchant le cadre de vie ou matérielles dans le cadre d'un évènement (amortissement)



Durable dans le temps (écologie | durée)

Selon quels critères ?

- Sur le **territoire de Martelage**.
- Avec un **intérêt collectif et un caractère durable**.
- Sur **domaine public** (une parcelle communale, un terrain sur lequel la Commune dispose d'un droit).
- Avec un **budget détaillé réaliste**.
- **Techniquement, juridiquement et économiquement réalisables – et faciles d'entretien**.
- Avec un **impact positif** et qui favorise la mobilisation citoyenne.
- Correspondant à au moins un **objectif du PCDR**.



Quelques exemples...

Achat d'une presse à fruits artisanale et mobile



Achat de vélos à assistance électrique



Matériel pour un Repair-Café



Installation de boîtes à graines



Installation d'un skate park, modules de street workout



Matériel pour une fresque près d'une plaine de jeu



Installation de boîtes à lire



Itinéraire patrimoine dépliant et plaque QR code

Plaques nominatives de sentiers

Aménagement d'un petit espace public avec piste de pétanque



Installation de bancs, tables de piqueniques

DEFI 1 : "PARIONS QU'EN 2024, MARTELANGE OFFRIRA A SES CITOYENS ENCORE PLUS DE SERVICES ET UN MEILLEUR BIEN ETRE"

Objectif A : "Valoriser les richesses de chaque habitant afin de redécouvrir ce qu'est la solidarité"

Objectif B : "Donner la priorité au bien-être et à la santé"

Objectif C : "Soutenir le monde associatif et culturel par des initiatives locales"

DEFI 2 : "PARIONS QU'EN 2024, MARTELANGE SERA RECONNUE POUR SA CONVIVIALITE ET SON CADRE DE VIE HARMONIEUX"

Objectif D : "Garantir un cadre de vie de qualité pour les générations futures"

Objectif E : "Contribuer au développement durable et dynamique du territoire"

Objectif F : "Assurer et promouvoir la sécurité et la mobilité de tous les usagers"

DEFI 3 : "PARIONS QU'EN 2024, MARTELANGE AURA DEVELOPPE UNE ECONOMIE DE PROXIMITE AUTOUR DE SES RESSOURCES LOCALES ET DE SON TOURISME"

Objectif G : "Se donner les moyens d'aider les demandeurs d'emploi tout en soutenant et développant l'économie locale"

Objectif H : "S'inscrire dans le concept du « slow tourism » de la Haute Sûre et du massif forestier de la Forêt d'Anlier"

Objectif I : "Créer des partenariats transcommunaux et transfrontaliers"

Formulaire de candidature



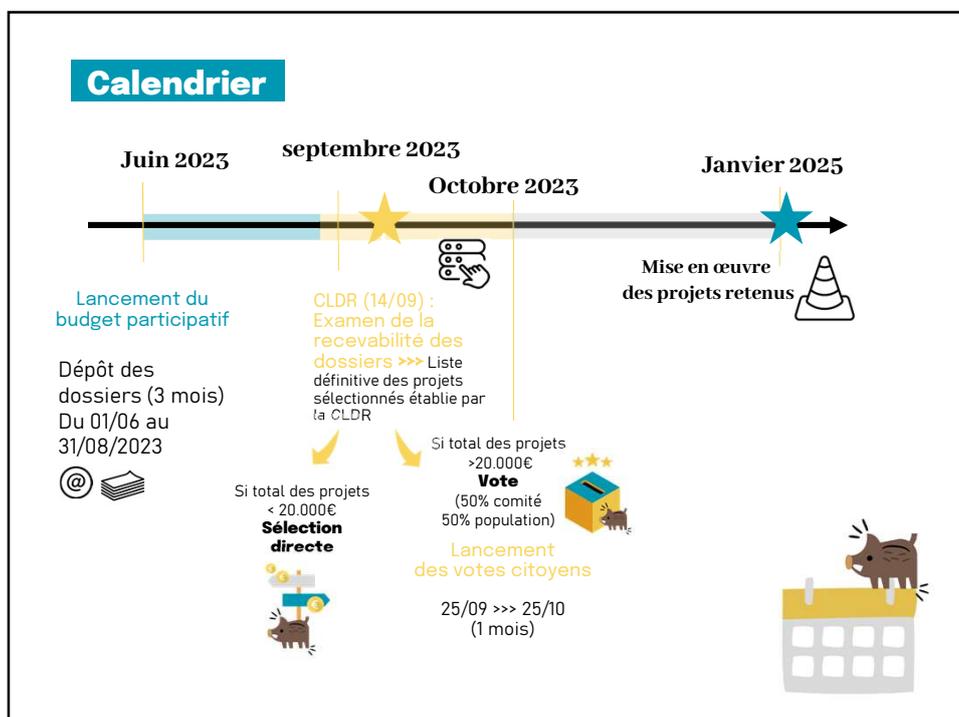
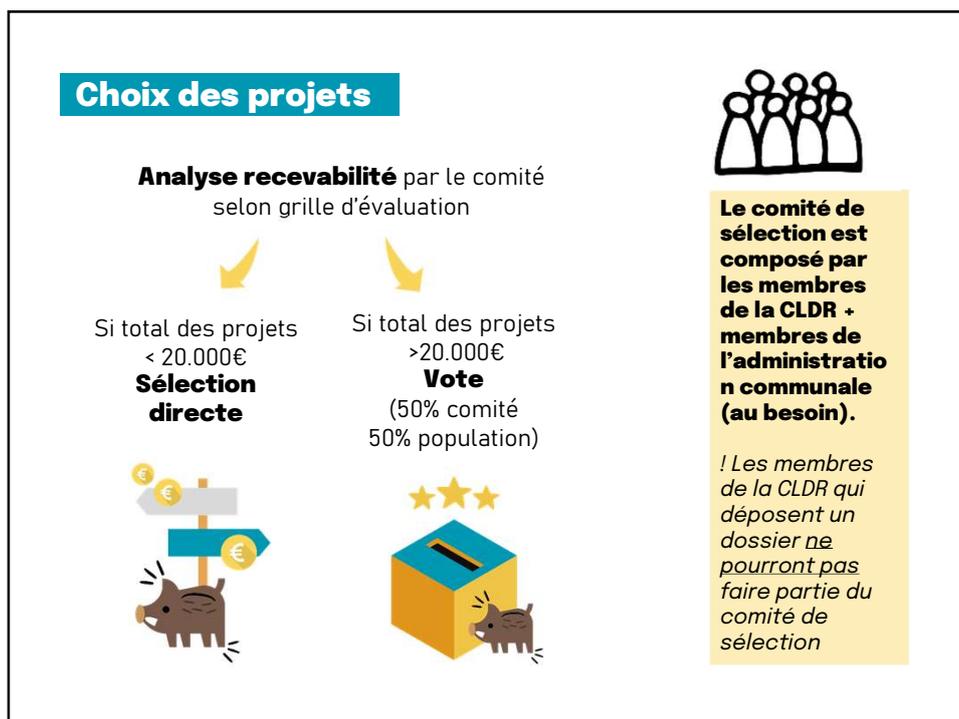
Porteur de projet :

Coordonnées

- Si asbl : PV et statuts + signature
- Si groupe de fait : liste de min 5 personnes + signatures

Projet :

1. Description et objectifs du projet de manière succincte (12 lignes)
2. Expliquer comment le projet répond aux objectifs du PCDR
3. Expliquer les effets d'intérêt général attendus du projet pour la population
4. Description du projet
 - a) Localisation => domaine public !
 - b) Description des coûts => éligibilité !
 - c) Tableau d'estimation + coût total
 - d) Expliquer les mesures permettant la durabilité du projet
 - e) Qui réalisera le projet ? Commune ou Porteur de projet
5. Remarques complémentaires



documents

1. Règlement
2. Formulaire de candidature
3. Grille d'évaluation

→ Disponibles sur le site web communal (onglet citoyenneté)
www.martelange.be/ma-commune/citoyennet/budget-participatif-2023/budget-participatif-2023

Questions ?

Sur le **fonctionnement du budget participatif et la procédure** :
Clémentine Descamps et Gervaise Ropars Agents de
développement de la Fondation Rurale de Wallonie :
semois@frw.be

Pour toute **aide au remplissage des dossiers** ou pour toute
question en lien avec **les propriétés communales**
loraine.georges@martelange.be



**Avez-vous des questions
d'éclaircissement ?**

